

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 28 FÉVRIER 2014

L'an deux mille quatorze, le 28 février 2014 à 19h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 66 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de Réunion de la Communauté de Communes, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEYRECAVE, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Bernard GALLARDO, Christian TOUHÉ-RUMEAU, Maurice BOISON, Claude CLAVERIE remplacé par sa suppléante Régine SZYMKOVIK, Xavier FERNANDEZ, Jean-Yves GEISSER, Francis DUPOUY, Michel LABATUT, Serge MARITAN, Bernard ROZES, Etienne BARRÈRE, Bernard BOURROUSSE, Patrick DUBOS, Jean-François SOPÉNA, Raymonde BARTHE, Nicolas MÉLIET, Martine LABORDE-NOYER, Bernard LÉBÉ, Patrick BATMALE, Daniel BELLOT, Christian DUFFAU, Patricia ESPÉRON, Paul CAPÉLAN, Michel MESTÉ, Guy AUBERT remplacé par sa suppléante Marie-Claude GELAS, Carole BALAGUER remplacée par son suppléant Jean CAUBOUÉ, François BAQUÉ, Bernard BORDIGNON remplacé par sa suppléante Monique DARMAGNAC, Philippe BOYER, Huguette CARLES, Thierry COLAS, Denis DECLOCHEZ remplacé par sa suppléante Annie DHAINAUT, Joël DUBOUCH, Jean-Louis DUBUC, Henry LUCHET, Bernard MARSEILLAN, Michel MAZZONETTO, Jacques MORLAN, Bernard PIS, Robert POURROUQUET, Jacqueline ROBUTTI, Jean-François ROUSSE remplacé par sa suppléante Gisèle DEYRIES, Pierrette SÉGAT, Chantal VERZENI.

ABSENTS EXCUSÉS : Guy SAINT-MÉZARD, Mario SPAGNOLI, Pierre DULONG, Philippe DUFOUR, Pierre ESQUERRÉ, Marie-José GOZE, Michel LAFFARGUE, Pierre MOREL.

ABSENTS : Marie-Laure BEZIN, Malcolm CARROLL, Roland CLAVERIE, Hervé COLLIN, Nicolas DARCANGE, Hélène DELPECH, Edouard DONA, Jean-Marie GILLOT, Fabrice LACOMBE, Dominique LAFONT, Wilfried LUSSAGNET, Benoît OMNES, Carine SAMPIÉTRO.

SECRETAIRE : Philippe BOYER.

OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Président expose que le Conseil Communautaire vote chaque année des subventions dans le cadre de ces compétences ou des cotisations en faveur d'associations.

En conséquence, je vous invite à :

DÉCIDER d'attribuer ces subventions,

DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- pour l'Association des Maires et des Présidents de Communauté du Gers, par 44 voix pour et 1 abstention (Christian TOUHE-RUMEAU), d'attribuer **une subvention d'un montant de 1 721.19 €**;

- pour le CAUE, à l'unanimité **d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000.00 €** ;

- pour l'Association d'étude et d'expérimentation Climatologique du Nord du Gers, après que Messieurs BOURROUSSE et PIS, et Madame LABORDE membres de l'Association climatologique ont quitté la salle, par 42 voix pour **d'attribuer une subvention d'un montant de 7 569.00 €**;

- pour l'Association Convergence écologique – Condom Ténarèze, à l'unanimité **d'attribuer une subvention d'un montant de 4 000.00 €** ;

- pour l'Amicale des employés territoriaux, à l'unanimité **d'attribuer une subvention d'un montant de 1 200.00 €** ;

- pour l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du Gers, à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 4 192.50 € ;

- pour l'Association Pays d'Armagnac, à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 30 712.00 € ;

- pour Gers développement, à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 5000.00 € ;

- pour la Bourse à l'Immobilier d'entreprise (CCI du Gers), à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 300.00 € ;

- pour Soho Solo, à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 120.00 € ;

- pour Initiative Artisanale Gersoise, à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 2 334.00 € ;

- pour la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gers, à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 2774.00 € ;

- pour le Cercle des Nageurs de la Ténarèze, à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 750.00 € ;

-

DIT que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2014.

Pour extrait conforme le 4 mars 2014

Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Conseiller Régional,
Maire de Blaziert,

Jean-Claude PEYRECAVE